

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIENVILLE

O-O-O

Séance du 21 février 2024

Date convocation : le 14 février 2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle de la Mairie, le vingt-et-un février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence du Maire, Patrick LEROUX.

- Nombre de membres afférents au Conseil Municipal. : 11
- Nombre de membres en activité : 11
- Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 8

Étaient présents : MM. Patrick LEROUX, Philippe QUILLET, Guy DUFOSSÉ, Christophe DEMANGEOT, Marcel HECQUET et MMES Pascale BONHOMME, Muriel DOUBET et Pascale CORBIER.

Absente excusée : M. Sébastien CARRARA qui a donné pouvoir à M. Philippe QUILLET ; M. Rachid KALAI qui a donné pouvoir à M. Patrick LEROUX.

Absents : MME Catherine TAVARES.

Secrétaire de séance : MME Muriel DOUBET.

01-2024 AFFECTATION DE 25% DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS AU BUDGET 2024

La commune de Bienville se compose d'un budget principal. Jusqu'à l'adoption du budget 2024, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'année précédente. (non compris les crédits afférents au remboursement du capital de la dette). Ces crédits seront inscrits au budget lors de son adoption et l'autorisation doit préciser le montant de l'affectation budgétaire.

Pour le fonctionnement, le Maire est autorisé à mandater à hauteur d'un douzième par mois.

| | |
|--|-------------|
| Crédits inscrits pour l'exercice 2023 (comptes 20 et 21) | 149 629.09€ |
| 25% des crédits 2023, soit | 37 407.27€ |

| Affectation 2024 | |
|--|------------|
| 2152 : Installation de voirie | 10 000.00€ |
| 2131 : Construction bâtiments publics | 20 000.00€ |
| 2157 : Matériel et outillage technique | 7 407.27€ |
| Total | 37 407.27€ |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des 10 voix (dont 2 pouvoirs)

DÉCIDE d'accepter la proposition de Monsieur le Maire et d'affecter 25% des crédits de 2023 sur les différents articles cités précédemment pour le budget 2024.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.
Le Maire, Patrick LEROUX

